



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



NOTE D'INFORMATION n°3

PLAN DE FORMATION 2015/2016

Circonscription de THONVILLE 1

@ mël :
ce.ia57-ien-thionville@ac-nancy-metz.fr



**Inspection de l'Éducation
Nationale
Circonscription de Thionville 1
3 allée de la Terrasse
57100 – THIONVILLE**

☎ 03.82.88.64.02

☎ 03.82.83.17.28



**Cette note d'information est
à émarger obligatoirement
par tous les enseignants
de l'école, remplaçants
compris ;
elle est à conserver
en archives accessibles
à la consultation.**

Note reçue à l'école le :

NOM	Prénom	Date	Émargement

J'ai l'honneur de vous communiquer le programme des parcours de formation de la circonscription de Thionville 1 pour l'année scolaire 2015/2016.

Le plan de formation s'inscrit dans le cadre de la politique de circonscription.

Les trois approches qui constituent le plan de formation se déclinent selon **des parcours de formation hybride** que vous trouverez en **annexe**.

En effet, j'ai fait le choix d'articuler formation en présentiel et formation en FOAD au sein d'un même parcours de formation hybride. La formation en FOAD pourra prendre différentes formes (visionnages de vidéos, lectures d'articles, parcours M@gistère, productions collectives, analyse de mise en situation de pistes, ...). Les fiches de liaison déposées sur le site de circonscription et envoyées par courriel aux écoles préciseront la forme de FOAD définie pour le parcours.

Les enseignantes et enseignants travaillant à temps complet suivront quatre parcours de formation hybride de formation :

- le parcours de formation – approche institutionnelle
- le parcours de formation – approche collective
- deux parcours de formation au choix – approche individuelle, dans deux domaines différents.

LE CADRE

La circulaire n°2013-019 du 4 février 2013 relative aux obligations de service des enseignants du premier degré (BO n°8 du 21 février 2013) s'inscrit dans le cadre défini par le décret du 30 juillet 2008 relatif aux obligations de service des enseignants du premier degré. Le contenu des 108 heures annualisées est ainsi redéfini :

- 60 heures consacrées aux activités pédagogiques complémentaires et au travail en équipe pédagogique correspondant
- 24 heures consacrées à des travaux en équipes pédagogiques
- 6 heures de participation aux conseils d'école
- 18 heures consacrées à l'animation pédagogique et à des actions de formation continue : formation en présentiels et formation en FOAD.

CAS PARTICULIERS

- Les enseignantes et enseignants **remplaçants** suivront les animations correspondant à leur école de rattachement ou, s'ils assurent un remplacement d'une durée significative, sur celles qui concernent leur école d'exercice.
- Pour les enseignantes et enseignants travaillant à **temps partiel** :
 - o celles et ceux à 50% ou 56,25% de service suivront *a minima* deux parcours de formation hybride :
 - le parcours de formation - approche institutionnelle
 - le parcours de formation - approche collective.
 - o celles et ceux à 78,13% ou 76,38% de service suivront *a minima* trois parcours de formation hybride :
 - le parcours de formation - approche institutionnelle
 - le parcours de formation - approche collective
 - un parcours de formation au choix – approche individuelle.
- Les **directrices et directeurs d'école** suivront :
 - o le parcours de formation – approche institutionnelle
 - o le parcours de formation - approche collective
 - o un parcours de formation au choix – approche individuelle
 - o un parcours spécifique « direction d'école » avec regroupements par type d'écoles (maternelles, élémentaires, primaires).

REMARQUES

- Les créneaux horaires des formations en présentiel seront placés :
 - o soit le mercredi après-midi,
 - o soit en fin d'après-midi. Dans ce cas, si des activités pédagogiques complémentaires sont programmées le soir de l'animation pédagogique, il conviendra de vous organiser pour reporter le temps d'APC.
- La présence aux animations pédagogiques est obligatoire. Si vous n'êtes pas présent(e) à une animation, vous devrez, de votre propre initiative, régulariser votre absence.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION AU(X) PARCOURS DE FORMATION – APPROCHE INDIVIDUELLE

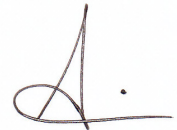
Comme l'année précédente, les inscriptions au(x) parcours de formation – approche individuelle se feront par le biais du site internet de la circonscription durant la période **du 1^{er} au 11 septembre 2015**.

L'adresse du site est : <http://www4.ac-nancy-metz.fr/ien57thionville/>

Pour accéder au formulaire, veuillez :

- vous identifier
- aller dans Espace enseignants > Animations pédagogiques > Formulaire « Parcours de formation – approche individuelle »
- cliquer sur le lien présent dans l'article
- compléter le questionnaire
- cliquer sur « envoyer ».

Je vous remercie d'avance de votre collaboration.



Audrey LEININGER

Annexe :

Plan de formation 2015/2016